

L'hon. M. ABBOTT: Il n'est pas question d'une crise imminente. J'expose des faits, tout simplement.

M. MacINNIS: Je le répète, tout dépend de la façon dont le ministre entend le mot "imminente". Il a même prévu la possibilité d'une crise cette année aux Etats-Unis.

L'hon. M. ABBOTT: Je tiens à relever les paroles de mon honorable ami. Je n'ai pas dans mon discours, prononcé les mots "crise économique".

M. GILLIS: Vous avez parlé d'un fléchissement des affaires.

M. MacINNIS: Je ne crois pas que cela soit exact non plus.

L'hon. M. ABBOTT: Je puis assurer à mon honorable ami qu'il n'y trouvera pas ces mots.

M. MacINNIS: Je les trouverai et les montrerai tout à l'heure au ministre.

L'hon. M. ABBOTT: Si j'étais porté au jeu, je parierais avec l'honorable député.

M. MacINNIS: Je ne suis pas joueur, mais je serais disposé à parier, car je suis sûr de mon affaire.

Quelques mots maintenant des relations fédérales-provinciales et de la sécurité sociale. Comme je le disais la dernière fois que j'ai pris part au débat sur le budget, je ne tenterai pas de déterminer qui est responsable de l'échec de la conférence fédérale-provinciale. Toutefois, comme il incombe au Gouvernement fédéral de convoquer la conférence, il devrait prendre des mesures dans ce sens le plus tôt possible, c'est-à-dire dès la fin de la session. La conférence ne devrait pas se terminer avant la conclusion d'un accord ou, du moins, avant qu'on ait établi hors de tout doute qui est responsable de l'échec.

L'accord fiscal ne représente qu'une faible partie des mesures à prendre afin d'accorder à la population les avantages économiques et la sécurité sociale qui ne peuvent être le fruit que de la collaboration entre le Gouvernement fédéral et les provinces.

Dans le domaine de la sécurité sociale, le Canada a grand besoin d'un programme national satisfaisant et qui puisse s'appliquer à toutes les régions du pays. Il faudra par ce moyen subvenir aux besoins de tous les Canadiens qui pour une raison quelconque sont incapables de gagner leur vie. J'ai sous la main le texte des propositions présentées par le Gouvernement du Canada à la conférence fédérale-provinciale de 1945. On les avait rédigées au cours de l'été de cette année-là et pour les personnes qui pensent comme moi

elles constituent une lecture instructive. Je ne vous citerai que deux ou trois paragraphes de la première page:

Il faut entreprendre ces préparatifs en tablant sur une crise grave et l'énorme désorganisation causée par la guerre. Dans les circonstances qui ont existé pendant une dizaine d'années avant 1939, l'économie canadienne n'a pas fourni suffisamment de facilités de travail et d'entreprise; les lacunes des mesures prises en vue du bien-être social sont devenues remarquablement évidentes; la structure des finances publiques dans notre système fédéral manifesta des tensions et des faiblesses fondamentales. La guerre se déclara avant que l'on eût trouvé des solutions à ces problèmes.

Et plus loin, à la même page, je lis:

La démonstration des possibilités de l'économie canadienne a été l'une des particularités marquantes des quelques dernières années. Dans un espace de temps relativement court, la production nationale a doublé. Près de la moitié de cette production fortement accrue a été consacrée à la guerre. Malgré cet effort considérable, le niveau général de la consommation civile n'a pas été réduit; celle-ci s'est fortement accrue pour les personnes à faible revenu.

Si nous pouvons obtenir de tels résultats en temps de guerre, si nous pouvons les obtenir quand une forte proportion, peut-être la moitié, de notre économie est orientée vers la guerre, pourquoi ne pourrions-nous pas atteindre ces réalisations avec une économie de temps de paix. Si une ou plusieurs provinces nous empêchent de réaliser cet objectif, étant donné que ces propositions ont été formulées par le Gouvernement fédéral, il lui incombe de dire au public quels sont ceux qui s'opposent à l'exécution de ce programme.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est que le Gouvernement ne semble plus s'intéresser au programme de sécurité sociale. Il semble avoir abandonné le projet, s'il en a jamais entretenu l'idée, d'inaugurer un vaste programme d'œuvres sociales. On ne saurait répondre au besoin de sécurité sociale en relevant légèrement les pensions de vieillesse. L'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse est trop élevé, c'est entendu, mais les avantages découlant de services sociaux ne peuvent se fonder sur l'âge. La personne de 60, 50 ou 40 ans qui ne peut gagner sa vie a autant le droit d'exiger de l'Etat des normes d'existence convenables que celle qui a atteint ou même dépassé l'âge de 70 ans.

On demandera sans doute qui acquittera la note. Mon temps de parole est presque épuisé et je me contenterai d'indiquer qu'on ne peut tirer les sommes nécessaires que de la production nationale. Pour établir un régime de pension de vieillesse à partir de 50, 60 ou 65 ans, quel que soit l'âge qu'on choisisse, il faut que les citoyens de 18 ans et plus consentent